

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.01.2020	11h46	20.314	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Martine Docourt Ducommun

Titre : Aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour enfants : le canton de Neuchâtel prévoit-il d'en bénéficier ?

Contenu :

Depuis le milieu de l'année 2018, les cantons et les communes qui décident d'augmenter leurs subventions à l'accueil extra-familial des enfants peuvent être soutenus par la Confédération afin de réduire les coûts à la charge des parents. Les cantons doivent déposer leur demande auprès de la Confédération en cas de modification de loi allant dans ce sens. En cas d'acceptation par la Confédération, ces versements seront limités à trois ans avec un système dégressif (65% de l'augmentation des subventions la première année, 35% la deuxième et 10% la troisième). Actuellement, seuls trois cantons ont fait une telle demande¹.

Lors de sa réponse à l'interpellation 19.168, le Conseil d'État avait annoncé vouloir proposer une modification de la loi sur l'accueil de l'enfance (LAE). Ceci avait été principalement évoqué pour les taux de couverture. Est-il toutefois prévu, en raison de la possibilité offerte par la Confédération, que le Conseil d'État propose d'augmenter l'aide financière aux parents ? Si oui, à quelle hauteur ?

¹ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/finanzhilfen/kinderbetreuung/finanzhilfen-subventionserhoehungen.html>

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :